FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1962 N° 1181

THESE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

(Diplôme d'Etat)

PAR

Jacques ZIMMERMANN

né le 20 Mars 1933 à REIMS (Marne)

Présentée et soutenue publiquement le 1962

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES GUERISONS OBSERVEES A LA SUITE DE LA CEREMONIE DU TOUCHER DES ECROUELLES PAR LES ROIS DE FRANCE

Président : M. M. BARIETY, Professeur

Imprimerie C. Sayen
Merfy (Marne)

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1962 N°

THESE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

(Diplôme d'Etat)

PAR

Jacques ZIMMERMANN

né le 20 Mars 1933 à REIMS (Marne)

Présentée et soutenue publiquement le *19*

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES GUERISONS OBSERVEES A LA SUITE DE LA CEREMONIE DU TOUCHER DES ECROUELLES PAR LES ROIS DE FRANCE

Président : M. M. BARIETY, Professeur

Imprimerie C. Sayen
Merfy (Marne)

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

1-2-1962

PROFESSEURS HONORAIRES :

**MM. Alajouanine (T.), Aubin (A.), Bénard (H.), Bulliard (
Cadenat (F.), Chabrol (E.), Champy (C.), Debré (R.), Fey (B.), Gast
(P.), Halphen (E.), Hazard (R.), Heuyer (P.), Lantuejoul (P.), Larc
(G.) ,Lévy-Solal (E.), Lian (C.), Mathieu (P.), Mocquot (P.), Mondor
Monod (R.), Moreau (R.), Moulonguet (P.), Olivier (E.), Pasteur Vall
Radot, Petit-Dutaillis (D.), Quénu (J.), Richet (C.), Senèque (J.), St
(A.), Tanon (L.).**

DOYEN ..... **Léon BINET.**
Membre de l'Institut

1er ASSESSEUR ..... **Jean VERNE**

2me ASSESSEUR ..... **Gaston CORDIER**

I. — PROFESSEURS

1° CHAIRES DE SCIENCES FONDAMENTALES

a) **Professeurs titulaires :**

	MM.
Anatomie	DELMAS (A.)
Anatomie pathologique	DELARUE (J.)
Anesthésiologie	BAUMANN (J.)
Biochimie médicale	JAYLE (M.-F.) / SHAPIRA (G.)
Biologie appliquée à l'Education physique et aux Sports	CHAILLEY-BERT (P.)
Biologie médicale	FAUVERT (R.)
Cancérologie médicale et sociale	BERNARD (J.)
Embryologie	GIROUD (A.)
Histoire de la médecine et de la chirurgie (Lariboisière)	N...
Histologie	VERNE (J.)
Hygiène et médecise préventive	JOANNON (P.)
Médecine du Travail	DESOILLE (H.)
Médecine légale	PIEDELIEVRE (R.)
Microbiologie (Bactériologie et virologie)	FASQUELLE (R.)
Parasitologie	GALLIARD (H.)
Pathologie chirurgicale	HUGUIER (J.)
Pathologie exotique	LAVIER (G.)
Pathologie expérimentale et comparée	MERKLEN (F.-P.)
Pathologie médicale	MILLIEZ (P.)
Pathologie respiratoire	TURIAF (J.)
Pathologie et thérapeutique générales	BOUDIN (G.)
Pharmacologie	CHEYMOL (J.)
Physiologie	BINET (L.) / BARGETON (D.)
Physiologie et pathologie obstétricale	LEPAGE (F.)
Physique médicale	DOGNON (A.) / DJOURNO (A.)
Radiologie médicale	DESGREZ (H.)
Technique chirurgicale et chirurgie expérimentale	N...
Thérapeutique	CONTE (M.)

b) **Professeurs à titre personnel :**

Biochimie médicale	DESGREZ (P.) / POLONOVSKI (J.)
Biologie médicale	BOURLIERE (F.)
Embryologie	TUCHMANN (H.)

ygiène et médecine préventive	DEPARIS (M.)
arasitologie	BRUMPT (L.-C.)
athologie chirurgicale	LAURENCE (G)
harmacologie	LEVY (Mlle J.)
hysiologie	PARROT (J.)
hysique médicale	KELLERSHOHN (L.)

CHAIRES DE SCIENCES CLINIQUES

a) Professeurs titulaires :

		MM.
linique carcinologique chirurgicale (Necker)		REDON (H.)
linique cardiologique (Broussais)		MOUQUIN (M.)
liniques chirurgicales	Beaujon	LORTAT-JACOB (J.-L.)
	Cochin	LEGER (L.)
	Hôtel-Dieu	PATEL (J.)
	Pitié	CORDIER (G.)
	Saint-Antoine	GOSSET (J.)
	Salpêtrière	SIGARD (A.)
	Tenon	OLIVIER (J.)
linique de chirurgie infantille et orthopédique (Enfants Malades)		FEVRE (M.)
linique chirurgicale orthopéd. et réparatrice (Cochin)		MERLE d'AUBIGNE (R.)
linique de chirurgie cardio-vasculaire (Broussais)		GAUDART d'ALLAINES (F.de.)
linique de chirurgie pleuro-pulmonaire (Laennec)		MATHEY (J.)
linique endocrinologique (Pitié)		DECOURT (J.)
linique de Génétique médicale (Enfants-Malades)		LAMY (M.)
linique gynécologique (Broca)		FUNCK-BRENTANO (P.)
linique des maladies cutanées et syphilitiques (St-Louis)		DEGOS (R.)
linique des maladies des Enfants (Enfants-Malades)		CATHALA (J.)
liniques des maladies infectieuses (Claude-Bernard)		MOLLARET (P.)
liniques des maladies mentales et de l'encéphale (Sainte - Anne)		DELAY (J.)
linique des maladies métaboliques (Necker)		HAMBURGER (J.)
linique des maladies du sang (Broussais)		MARCHAL (G.)
linique des maladies du système nerveux (Salpêtrière)		CASTAIGNE (P.)
liniques médicales	Boucicaut	LENEGRE (J.)
	Broussais	SOULIE (P.)
	Cochin	JUSTIN-BESANÇON (L.)
	Cochin	BROUET (G.)
	Hôtel-Dieu	BARIETY (M.)
	Lariboisière	SEZE (S.de)
	Pitié	DREYFUS (G.)
	Saint-Antoine	KOURILSKY (R.)
linique médicale d'hydrologie thérapeutique et climatologie (Bichat)		DEBRAY (C.)
linique médicale prodédeutique (Broussais)		GENNES (L.de)
linique médico-sociale du diabète sucré et des maladies de la nutrition (Hôtel-Dieu		DEROT (M.)
linique de neuro-chirurgie (Pitié)		DAVID (M.)
linique neurologique (Salpêtrière)		GARCIN (R.)
liniques obstétricales	Baudelocque	LACOMME (M.)
	Foch (Suresnes)	MERGER (R.)
linique obstétricale et gynécologique (Port-Royal)		VARANGOT (J.)
linique ophtalmologique (Hôtel-Dieu)		RENARD (G.)
linique oto-rhino-laryngologique (Lariboisière)		AUBRY (M.)
inique de pédiatrie et de puériculture (Saint-Vincent-de - Paul)		LELONG (M.)
inique de pédiatrie (Enfants-Malades)		MARIE (J.)
inique de pneumo-phtisiologie (Laennec)		BERNARD (E.)

Clinique de neuro-psychiatrie infantille (Salpêtrière)	MICHAUX (L.)
Clinique de rhumatologie médicale et sociale (Cochin)	COSTE (F.)
Clinique stomatologique (Pitié)	DECHAUME (M.)
Clinique thérapeutique chirurgicale (Vaugirard)	ROUX (M.)
Clinique thérapeutique médicale (Saint-Antoine)	LEMAIRE (A.)
Clinique toxicologique	GAULTIER (M.)
Clinique traumatologique	PADOVANI (P.)
Séméiologie médicale	DOMART (A.)
Séméiologie et cliniques chirurgicales	POILLEUX (F.)
Clinique urologique (Necker)	COUVELAIRE (R.)
Hygiène et clinique de la première enfance (Trousseau)	TURPIN (R.)

b) **Professeurs à titre personnel :**

Médecine	BOUR (H.) L'HERMITTE (F.) PEQUIGNOT (H.)

II. — PROFESSEURS SANS CHAIRE, PROFESSEURS AGREGES ET MAITRES DE CONFERENCES - AGREGES

	MM.
Anatomie	CABROL (C.) COUINAUD (C.) GILLOT (C.) OLIVIER (G.)
Anatomie pathologique	GAUTHIER-VILLARS (Mlle P.) pr. s. ch. ABELANET (R.) BUSSER (F.) CHOMETTE (G.) BOUYOU (ch.), m. conf. NEZELOFF (Ch.) ORCEL (L.) PAILLAS (J.)
Anesthésiologie	KERN (E.) VOURC'H (G.)
Bactériologie	BARBIER (P.) CHRISTOL (D.) LE MINOR (L.) TOURNIER (P.)
Biochimie médicale	BAULIEU Et. m. conf. BOURILLON (R.) CARTIER (P.) DREYFUS (J.-Cl.) GONNARD (P.) KRUH (J.) JEROME (H.)
Biologie appliquée à l'Education physique et aux sports	PLAS (F.)
Carcinologie	BOIRON (M.) DENOIX (P.) MATHE (G.) SELIGMANN (M.)
Dermato-Syphiligraphie	CIVATTE (J.) DUPERRAT (B.)
Electro-Radiologie	LEDOUX-LEBARD (G.)
Hématologie	BESSIS (M.) BILSKI-PASQUIER (G.) DAUSSET (J.) DUHAMEL (G.)

	MM.
Histologie	COUJARD (R.), pr. s. MAROIS (M.) RACADOT (J.)
Hydrologie	BESANÇON (F CORNET (A.)
Hygiène	BOYER (J.) pr. BLANCHER (G CORRE-HURST (Mme SAPIN-JALOUSTRE (H
Maladies infectieuses	BASTIN (R.) DUPONT (V.)
Médecine légale	DEROBERT (L.), pr. FOURNIER (E GUENIOT (M. HADENGUE (
Médecine du travail	ALBAHARY (C
Neuro-chirurgie	PERTUISET (B
Obstétrique	GRANJON (A HERVET (E.) LE LORIER (LEVY (J.) MORIN (P.) MUSSET (R.) ROBEY (M.) SENEZE (J.) SUREAU (C.) THOYER-ROZ
Ophtalmologie	BREGEAT (P.) DUBOIS (A.) SARAUX (H.)
Orthopédie	JUDET (R.) MEARY (R.) POSTEL (M.) RAMADIER (J
Oto-rhino-Laryngologie	DEBAIN (J.) PIALOUX (P
Parasitologie	GOLVAN (Y. LAPIERRE (J.

	MM.
athologie chirurgicale	BARCAT (J.)
	BINET (J.-P.)
	CAUCHOIX (J.)
	CERBONNET (G.)
	CHATELIN (C.-L.)
	DUBOST (Ch.)
	DUBOST (Cl.)
	FAUREL (J.)
	FLABEAU (F.)
	GARBAY (M.)
	GARNIER (H.)
	(Cl. de) GAUDART-d'ALLAINES
	GERMAIN (A.)
	LATASTE (J.)
	LEVEQUE (B.)
	LOYGUE (J.)
	MERCADIER (M.)
	NATALI (J.)
	PELLERIN (D.)
	PERROTIN (J.)
	ROBERT (H.)
	THOMERET (G.)
athologie exotique ..	SCHNEIDER (J.)
athologie expérimentale	BENHAMOU (J.-P.)
	BERTHAUX (P.)
	BOIVIN (P.)
	CROSNIER (J.)
	HARTMANN (L.)
	LŒPER (J.)
	MAURICE (J.)
	MIKOL (Cl.)
	RICHET (G.)
harmacologie	BOISSIER (J.)
	LECHAT (P.)
hysiologie	BARRES (G.)
	DEJOURS (P.)
	DURAND (J.)
	GIRARD m. conf.
	HUGELIN (A.)
	SCHERRER (J.)
hysique médicale ..	CHANTEUR (J.)
	GOUGEROT (L.), m. conf. pr. s. ch.
	GREMY (F.) m. conf.
	MILHAUD (G.)
	PELLERIN (P.)
	ROUCAYROL (J.-Cl.)
	TUBIANA (M.) m. conf.
neumo phtisiologie ..	KREIS (B.)
	MEYER (A.)
	RENAULT (P.)

	MM.
Pathologie médicale ..	AUSSANNAIRE (M
	BOUVIER (J.)
	BOUVRAIN (Y.)
	BRICAIRE (H.)
	BRISSAUD (H.)
	BROCARD (H.)
	BUGE (A.)
	CATINAT (J.)
	CHRETIEN (J.)
	COBLENTZ (B.)
	CONTAMIN (F.)
	COURY (C.)
	ETIENNE (J.-P.)
	FREZAL (J.)
	FRITEL (D.)
	HENNEQUET (A.)
	HIMBERT (J.)
	HOUSSET (E.)
	LAROCHE (Cl.)
	LESOBRE (R.)
	MACREZ (C.)
	MOREAU (L.)
	NICK (J.)
	ROYER (P.)
	TOURNEUR (R.)
	WOLFROMM (R.)
Pédiatrie-Puériculture	JOSEPH (R.)
	LAFOURCADE (J.
	LEPERCQ (G.)
	MANDE (R.)
	MOZZICONACCI
	POLONOVSKI (C
	ROSSIER (A.)
	VIALATTE (J.)
Psychiatrie	PICHOT (P.)
Psychiatrie infantille ..	DENIKER (P.)
	DUCHE (D.)
	FLAVIGNY (H.)
	LAPRESLE (J.)
Rhumatologie	DELBARRE (F.)
Stomatologie	CERNEA (P.)
	CHAPUT (Mme A.) m. c.
	GRELLET (M.)
Thérapeutique	CHASSAGNE (P
	LAMOTTE (M.)
	MARCHE (J.)
Urologie	AUVERT (J.)
	MOULONGUET
	QUENU (L.)

III. — PROFESSEURS SANS CHAIRE ET AGREGES CHAGES DE COURS DE CLINIQUE ANNEXE à titre permanent.

	MM.
Anatomie	DEBEYRE (J).
Clinique chirurgicale	ABOULKER (P.) AMFLINE (A.) pr. s. ch. VERNE (J.-M.)
Clinique médicale	PERRAULT (M.) RAMBERT (P.) THIEFFRY (S.)
Clinique obstétricale	GRASSET (J.) MAYER (M.)

	MM.
Clinique ophtalmologique	DESVIGNES (OFFRET (G.)
Clinque oto-rhino-laryngologique	MADURO (R.
Clinique pédiatrique et puériculture	LAPLANE (R.
Clinique psychiatrique	BARUK (H.)
Clinique urologique	KUSS (R.)

IV. — PROFESSEURS DETACHES DANS LES UNIVERSITES ETRANGERES

Bactériologie ..... HAUDUROY (P.) Pr. s. ch.

Pathologie chirurgicale ..... RUDLER (J.) Pr. s. ch.

V - CHARGES DE COURS D'HYGIENE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE { BOLTANSK
LAUNAY (

Secrétaire général de la faculté .... M. LENA (J.)

Secrétaire principal ..... Mlle CHAINTREUIL (G.)

Conservateur en Chef de la Bibliothèque .....
Conservateur du Musée d'Histoire de la Médecine ..... } M. le Docteur HAHN (A.)

Conservateur ..... Mlle DUMAITRE (P.)

Bibliothécaires ..... { Mlles LAURENT (H.), LE NOIR (G.),
QUIEVREUX (E.)

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions ses dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme prop leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41523703_0104

A LA MEMOIRE DE MON PERE

A MA FEMME

A MA MERE

A qui je dois tout.
En témoignage de ma profonde affection et de mon infinie reconnaissance.

A TOUS LES MIENS

A Monsieur le Professeur M. BARIETY

Médecin de l'Hôtel-Dieu

En hommage respectueux pour le grand honneur qu'il a bien voulu nous faire en acceptant de présider cette thèse.

A MON MAITRE

Monsieur le Professeur A. JACQUINET

Médecin du Centre Hospitalier Universitaire de Reims
Professeur de Clinique Médicale

Qui nous a inspiré cette thèse.

En témoignage de notre vive gratitude, et notre profond et respectueux attachement, pour les conseils éclairés et la paternelle bienveillance dont il nous a entouré pendant les mois que nous avons passés dans son service.

A MON MAITRE

Monsieur le Professeur agrégé M. FANDRE

Médecin du Centre Hospitalier Universitaire de Reims

Son enseignement remarquable nous a permis de nous familiariser avec la Pédiatrie et la Puériculture.

Qu'il soit assuré de notre profond et respectueux dévouement.

A Monsieur le Professeur FRANQUET

Directeur de l'Ecole Nationale

de Médecine et de Pharmacie de Reims

En témoignage de notre reconnaissance.

A M. le Professeur agrégé QUEREUX

Professeur d'Anatomie à l'Ecole Nationale

de Médecine et de Pharmacie de Reims

A MES MAITRES DANS LES HOPITAUX

Monsieur le Docteur CALLAY.

Monsieur le Docteur COFFIN.

Monsieur le Docteur GERMAIN.

Monsieur le Docteur GIRARD.

Monsieur le Docteur GUY.

Monsieur le Docteur LALLEMAND.

Monsieur le Docteur LEDOUX.

Monsieur le Docteur MAES.

Monsieur le Docteur NICOLLE.

Monsieur le Docteur VILLIERS.

A TOUS MES AMIS

INTRODUCTION

Un manuscrit, relatant la Cérémonie du Toucher par le ROI CHARLES X, le lendemain de son Sacre, et des attestations de guérisons ayant été portés à notre connaissance, il nous est apparu intéressant de prendre à nouveau en considération l'étude de ce pouvoir de thaumaturge des ROIS de FRANCE.

Nous nous efforcerons de limiter cette étude aux Cérémonies qui avaient lieu lors des Sacres.

En effet, nos Monarques exerçaient aussi ce Privilège en d'autres circonstances.

Si nous remontons dans l'Histoire de France, nous nous apercevons que cet usage est fort ancien et que les Rois usaient de ce Privilège non seulement lors de leurs Sacre, mais aussi à diverses occasions, ce qui attirait vers Eux, nombre de malade de France et de l'Etranger.

Les ROIS de FRANCE possédaient donc ce privilège particulier de guérir les écrouelles, privilège qui semble être en rapport avec celui que possèdent les reliques de Saint MARCOUL, actuellement en l'Eglise de CORBENY dans l'Aisne.

L'HISTOIRE DU TOUCHER DES ECROUELLES

Le premier écrit où, sans équivoque, est mentionné le Toucher des Ecrouelles par les Rois de France, est un Ouvrage de GUIBERT de NOGENT (1) qui écrit dans « De Pignoribus Sanctorum » :

« Que dis-je, n'avons-nous pas vu notre Seigneur LOUIS, user d'un prodige coutumier ?

« J'ai vu de mes propres yeux, des malades, souffrant d'écrouelles au cou ou en d'autres parties du corps, accourir en foule pour se faire toucher par Lui, toucher auquel il ajoutait un signe de croix.

« J'étais là tout près de Lui et même je le défendais contre leur importunité.

« Le Roi cependant montrait vers eux sa générosité innée. Les attirant de sa main sereine, il faisait humblement sur eux le signe de croix. Son Père PHILIPPE avait exercé aussi, avec ardeur, ce même pouvoir miraculeux et glorieux ; je ne sais quelles fautes commises par Lui le lui firent perdre ».

Les deux Princes cités sont LOUIS VI qui règna de 1108 à 1137, et PHILIPPE 1[er] son Père régnant de 1060 à 1108. Selon Monsieur BLOCH, ce Monarque est le premier dont on peut affirmer avec assurance qu'il touchait les Scrofuleux.

---

(1) Guibert de Nogent, Abbé de Nogent-sous-Coucy près de Soissons considéré comme l'un des meilleurs écrivains du XII[me] siècle.

Suivant le témoignage de HELGADUS, Moine de FLEURY, Robert le PIEUX en 987 imposait les mains sur les écrouelleux.

Et, selon le Chanoine CERF, témoignages historiques en mains, il est facile de faire remonter ce privilège jusqu'à Saint REMY.

La grâce de toucher les malades atteints d'écrouelles, fut premièrement accordée à CLOVIS qui l'exerça après un avertissement céleste et sur le conseil de Saint REMY, en faveur d'un écuyer de sa Cour nommé LANICET.

En fin de compte, que le pouvoir des Rois de FRANCE de guérir les écrouelles à l'exception de tous les autres Rois, soit la concession faite à CLOVIS par Saint REMY ou la confirmation de cette concession par Saint MARCOUL à CHILDEBERT (1), il n'en est pas moins parfaitement établi, que, depuis un temps immémorial et d'une manière continue, tous nos Rois ont été en possession du pouvoir de toucher les écrouelles.

Jusqu'au Roi LOUIS XIII, à l'exception du Roi Henri IV, tous les Monarques allèrent toucher les scrofuleux à CORBENY accomplissant alors le pèlerinage auprès des Reliques de Saint MARCOUL.

---

(1) Selon Dom Oudard Bourgeois, dans l'Apologie de Saint Marcoul, ce Saint aurait confirmé ce pouvoir de toucher les écrouelles à Childebert à la suite d'une donation de terrain pour bâtir un Monastère à Nanteuil, Diocèse de Coutances.

HENRI IV ne fit pas ce pèlerinage car à ce moment, REIMS, gouverné par la Famille des GUISE, n'avait pas reconnue tout d'abord HENRY de NAVARRE.

LOUIS XIV, le premier, ne fit pas le pèlerinage de CORBENY (1). En effet, en raison des troubles qui régnaient les Religieux du Monastère de CORBENY, Gardiens des Reliques de Saint MARCOUL, avaient transporté les précieux restes de leur Saint Patron en l'Abbaye de Saint REMY et c'est dans le parc de l'Abbaye que le jeune Monarque toucha les scrofuleux.

LOUIS XV suivit l'exemple de LOUIS XIV et toucha au lendemain du Sacre 2.000 malades atteints d'écrouelles.

En l'année 1775, LOUIS XVI était désireux de reprendre les rites de ses prédécesseurs et d'aller faire le pèlerinage de CORBENY. Mais les mauvaises conditions de transports qui s'offraient alors firent que le Monarque ordonna la translation de la chasse de Saint MARCOUL de CORBENY à l'Abbaye de Saint REMY.

LOUIS XVIII n'ayant pas été sacré, n'eut pas à accomplir ce rite.

C'est CHARLES X, le dernier Roi sacré à REIMS qui, malgré certaines oppositions que nous étudierons plus loin, eut le privilège de toucher les écrouelles, non plus à l'Abbaye de Saint REMY, mais à l'Hôpital Saint MARCOUL, Etablissement recevant tout particulièrement les malades scrofuleux.

---

(1) La campagne environnante n'étant pas très sûre, Mazarin dissuadat le jeune Monarque de s'aventurer hors de Reims. « Les Rois Thaumaturges p. 182).

LES ECROUELLES

Que présentait comme lésions ces personnes que l'on appelait Scrofuleux ?

Au XVI[me] Siècle, Monsieur du LAURENS, Médecin de sa Majesté HENRI IV écrivait dans le Traité des Ecrouelles :

« Les écrouelles sont formées par une accumulation de pituite dans les ganglions, celle-ci provient soit du cerveau, soit des veines.

« Les glandes sont sujettes à beaucoup de maladies. Leur texture rare et spongieuse les dispose à recevoir les superfuites humorales des viscères. Placées dans des régions naturellement humides et pleines de sang, elles boivent comme des éponges la pituite, la sérosité et les humeurs superflues, c'est avec raison qu'on les appelle émonctoires.

« Leurs réactions traduisent donc l'intempérance et la mauvaise disposition de quelque viscère. Comme la peau et les jointures, les glandes décèlent l'indisposition des parties d'où elles germent et naissent comme rejetons et principalement des viscères.

« Les écrouelles constituent une affection fréquente et commune, elles commencent à s'espandre comme une maladie populaire parmy nous, encore qu'elles soient familières et comme particulières à quelques contrées comme certaines régions d'Espagne.

« Les écrouelles comptent au nombre des maladies « endémiennes » produites par l'air, l'alimentation, les eaux.

« Les eaux crues, croupissantes et corrompues que l'on boit en Espagne engendrent quantité de pituite et font la voix rauque.

« Ces eaux abreuvent les glandes et s'y attachent en passant à raison de leur terrestréité et de leur épaisseur ».

Telle est la description que Monsieur du LAURENS donnait de ces maux.

Dans ces écrits, il n'oublie pas non plus la thérapeutique et conseille la cure d'air, une sévère diététique, l'emploi des eaux nitreuses, l'usage des purgatifs comme des vésicatoires et cautères à placer sur l'occiput et le sinciput, l'application locodolenti de cataplasmes, onguents, emplâtres, huiles, baumes, etc., l'ablation au bistouri et la mortification par les caustiques ; enfin le Toucher Royal qui reste la suprême espérance des escrouelleux et le vrai moyen de guérir.

Nous voyons donc qu'il s'agissait d'une affection touchant les ganglions et que le plus grand nombre de ces inflamations ganglionnaires sont d'origine tuberculeuse. Nous pouvons donc rapporter l'écrouelle à la moderne adénite tuberculeuse, fistulisée ou non.

Il faut cependant signaler que tous les Scrofuleux ne devaient pas être tuberculeux, et que, nombre d'entre eux, étaient atteints vraisemblablement d'ulcérations cancéreuses. En effet, l'Hôpital Saint MARCOUL de REIMS, fondé pour héberger et soigner les scrofuleux était aussi appelé Hôpital des Cancérés.

LES GUERISONS DE SAINT-MARCOUL

Si nous admettons que ce pouvoir de guérir les écrouelles a été transmis aux Rois de France par Saint MARCOUL, celui-ci a-t-il aussi accompli des guérisons ?

Une importante documentation nous permet d'écrire qu'effectivement il y a eu des guérisons, et qu'actuellement, des personnes font encore ce pèlerinage, et que, Monsieur le Curé de CORBENY reçoit fréquemment des lettres de remerciements pour des guérisons obtenues.

Pour une époque allant de 1655 à 1714, nous avons consulté un registre contenant 247 certificats de guérisons signés par des personnes notables et dignes de foi, et par les Médecins qui avaient auparavant soigné les malades.

Ainsi à la date du 7 février 1669, nous trouvons le certificat ci-dessous :

« Je soussigné, Maître Chirurgien, demeurant en la Ville de Revin, certifie que le nommé Nicolas BOUVIER, habitant de ce lieu est guéri, autant que j'ai pu le reconnaître, des humeurs scrofuleuses situées sous la mâchoire inférieure, partie dextre et senestre et sous l'aisselle dextre, aussi bien entre la clavicule et le sternum de la partie senestre supérieure, auquel j'ai accordé le présent certificat ».

Fait à REVIN, le 7 février 1669.

DELAPORTE.

Le même Dom OUDART, Prieur de CORBENY, écrit : « Un jeune garçon, nommé Jean THERANDE, natif de VERNON-sur-Seine, du Diocèse d'EVREUX, était âgé de dix ans, lequel s'étant aidé inutilement des remèdes de la médecine contre une enflure de gorge qui le tourmentait, fut conduit en l'an 1610 à CORBENY où il fut guéri par la confiance que ses Parents et lui eurent au pouvoir du Saint qu'on y honore.

Quinze ans après, le même THERANDE, Chapelain de Notre-Dame de PARIS, vint au tombeau de son Bienfaiteur, afin de lui rendre grâce une seconde fois de cette grande faveur ».

Une autre guérison nous est rapoprtée dans une plaquette dédiée à Saint MARCOUL. Il est question de la guérison du jeune Denis WAGNIER, de Villers-devant-le-Thour (Ardennes).

En 1852, le 20 mai, Monsieur HATTE, Curé de CORBENY, racontait en chaire la guérison de cet enfant survenue quelques semaines auparavant, lorsque l'enfant qui, revenu pour remercier, et se trouvant dans l'assistance, se leva une fois l'instruction terminée et, se présenta à la foule au sortir de l'Office en montrant les plaies de ses jambes entièrement cicatrisées.

LE TOUCHER AU SACRE DE CHARLES X

Les premières Cérémonies du Toucher des Scrofuleux par les ROIS DE FRANCE au lendemain de leur Sacre à REIMS, se faisaient à CORBENY, petit village de l'Aisne où se trouvaient et où reposent encore les Reliques de ce Saint.

Les Monarques effectuaient ce pieux pèlerinage en signe de reconnaissance envers Saint MARCOUL.

Ce rite tend à confirmer que le pouvoir de guérir les écrouelles, qu'il soit exercé par le Roi ou par ce Saint, a bien une même origine.

Nous nous reporterons à CHARLES X et aux témoins oculaires de l'époque pour suivre les rites sacrés de cette cérémonie.

Nous avons retrouvé, dans un Ouvrage de Monsieur GILBERT, sur l'Eglise Métropolitaine Notre--Dame de REIMS, édité en 1825, un texte manuscrit relatif au Sacre de CHARLES X dont malheureusement nous ne connaissons pas l'auteur.

Nous nous permettons ici d'en reproduire les principaux termes.

« Le toucher des scrofuleux lors du Sacre de CHARLES X eut lieu le 31 mai 1825.

La Communauté des Sœurs Hospitalières de Saint MARCOUL partageait avec toute la nation la joie que nous répandait dans les cœurs vraiment français l'auguste cérémonie du Sacre de sa Majesté CHARLE X, elle se réjouissait de voir dans cette ville, qui fut le berceau du Christianisme pour les Francs, un Prince religieux consacrer son Royaume et son Peuple au DIEU de SAINT REMY et de CLOVIS.

Les Dames de cette maison connaissaient par le récit de celles qui les avaient précédées dans l'honorable emploi de Mère des Pauvres, les nombreuses guérisons qu'il avait plu à DIEU au Sacre de LOUIS XVI.

Dépositaire de quelques-uns des procès-verbaux qui constatent ces faits, plein d'espoir de voir cette merveille se renouveler sous leurs yeux, elles préparaient les malades de leur Maison et ceux du dehors qui venaient les consulter à se rendre digne des bienfaits du Ciel par leurs prières, leurs bonnes œuvres.

Mais à mesure que le moment approchait, elles virent avec peine que l'on ne s'occupait pas de cette intéressante cérémonie et bientôt on les chargea d'annoncer aux malades qui se présenteraient, que le Roi ne toucherait pas les scrofuleux.

Les personnes attachées à la religion et aux usages du Royaume très chrétien, cherchaient à connaître les raisons qui avaient pu déterminer notre Auguste Monarque à renoncer à l'une des plus belles prérogatives de sa Couronne.

On se demandait comment il avait pu se décider à ne pas se rapprocher de cette portion de son Peuple que des maux incurables devaient rendre plus chère à son cœur compatissant.

Les uns attribuaient sa résolution à un sentiment profond d'humilité qui ne ne lui avait pas permis de croire qu'il plut à DIEU d'opérer par son moyen quelques uns de ces prodiges, don de sa miséricorde et preuve de sa toute puissance pour réveiller la foi et rallumer le feu de la charité dans tous les cœurs.

Les autres pensaient que les intrigues et les réflexions des philosophes avaient pu exercer quelqu'influence, qu'on avait craint que le miracle si bien avéré des guérisons ne se renouvelat pas, et que cette circonstance au lieu de faire rentrer en eux-mêmes des chrétiens indignes des bienfaits ne fut pour les faibles une cause de scandale et pour les impies une occasion de triompher.

Quoiqu'il en soit, le 29 mai, jour du Sacre, Il paraissait certain que la Cérémonie du Toucher des Scrofuleux n'aurait pas lieu ; mais que peuvent l'indifférence ou les craintes mal fondées contre une tradition ancienne et si bien établi dans la conscience d'un Peuple tout entier ?

Tandis que les Conseillers du Monarque flottaient incertains sur le parti qu'il y avait à prendre, les malades pleins de confiance dans la protection de Saint MARCOUL, instruits des nombreuses guérisons qui avaient suivi le Sacre de LOUIS XVI, par ceux qui en avaient été les témoins ou qui en avaient éprouvé les heureux effets, affluaient à REIMS. Tous se rendaient à l'Hospice et là, s'informaient avec la plus vive anxiété du jour où ils auraient le bonheur d'être touchés par le Roi.

Il est impossible d'exprimer les peines et les angoisses des Sœurs Hospitalières. Comment annoncer à ces infortunés que leur attente est trompée, que tout espoir de guérison est perdu pour eux ? Ces malheureux, harassés de fatigues, de voyages longs et pénibles, se plaignaient amèrement de ne trouver aucun soulagement dans le lieu où ils avaient espéré voir la fin de leurs maux.

Dans leur mécontentement ,ils avaient l'injustice de s'en prendre aux Sœurs qui, chargées de leur faire connaître la volonté du Monarque, en gémissaient avec eux et pour eux, et ne négligeaient rien pour la leur rendre favorable.

L'affliction de ces pauvres infirmes était encore augmentée par la présence de ceux qui avaient été guéris au Sacre précédent ; la circonstance ranimant leur reconnaissance, ils venaient publier les merveilles que DIEU avait opérées en leur faveur, offrir leurs hommages au glorieux Patron de l'Hospice, l'implorer pour ceux qui avaient été attaqués de maux dont ils avaient obtenu guérison.

Je viens, disait l'un d'eux, remercier les bonnes Sœurs qui m'ont si bien accueilli il y a cinquante ans, faire ma prière près des Reliques de Saint MARCOUL et s'adressant à l'une des Sœurs : « Voyez, lui dit-il, les cicatrices de mes plaies, j'ai eu le bonheur d'être touché par notre bon Roi et depuis ce temps je n'ai pas éprouvé le moindre retour du mal, dont j'étais atteint ».

Combien la joie des uns ajoutait à la tristesse des autres, les discours de ceux qui publiaient leur bonheur en présence de ceux à qui on ôtait tout espoir de partager la faveur qu'il regardait comme le moyen le plus efficace de guérison, augmentaient les peines et embarras des Sœurs de l'Hospice.

L'état du plus grand nombre était réellement digne de compassion, appartenant pour la plupart à la classe indigente. Les uns s'étaient traînés sur leurs béquilles et à force de temps et de courage, ils étaient arrivés au lieu si ardemment désiré.

Les autres y avaient été apportés sur le dos ou sur les bras de leurs Parents. Quelques-uns avaient été amenés sur de mauvaises charrettes et l'incommodité du voyage avait encore ajouté à leurs souffrances habituelles. Tous étaient sans asile et sans ressource et des personnes consacrées au service des pauvres étaient forcées de renvoyer sans aucune espèce de secours des malheureux à qui on refusait la consolation, dont la seule espérance leur avait fait braver tant de fatigues. Le 30 mai, jour fixé pour la Cérémonie des Cordons bleus, on informa sa Majesté de l'embarras où se trouvaient les Dames de l'Hospice Saint MARCOUL. Son cœur toujours ouvert à la bienfaisance s'émut et sur son ordre une somme d'argent fut remise à Madame la Supérieure pour être distribuée aux plus nécessiteux. Ces secours donnés à propos séchèrent quelques larmes. Cependant un plus grand nombre les regardaient comme un bien faible dédommagement de la faveur qu'il sollicitait avec tant d'empressement ; mais enfin, toute incertitude allait bientôt cesser, bientôt les efforts de ceux qui s'opposaient à cette cérémonie allaient devenir impuissants.

Le Roi s'étant une fois occupé des besoins des Scrofuleux, dont peut-être on lui avait laissé ignorer l'arrivée à REIMS, ne pouvait plus longtemps se refuser à leurs désirs et le triomphe de la religion devait être complet.

En vain les aumônes distribuées avaient décidé les malades qui les avaient reçues à se retirer.

Monsieur DESGENETTES, Curé des Missions Etrangères à PARIS, témoin de ce triste spectacle et touché de la désolation des Sœurs, se chargea de réclamer pour les Scrofuleux, l'appui de quelques personnes puissantes.

Il s'adressa d'abord à son Eminence, Monseigneur de LATIL, Cardinal et Archevêque de REIMS. Ce digne prélat réunit ses pressantes sollicitations à celles de Monsieur le Grand Aumônier. Chacun d'eux peignit au Roi le désespoir de ces infirmes. Alors sa Majesté fut convaincue qu'ils préféraient à toutes les consolations le bonheur de l'approcher et d'être touchés par elle, sensiblement affectée de leurs malheurs et du désir qu'ils témoignaient elle déclara que le Toucher des Scrofuleux se ferait à Saint MARCOUL le lendemain 31 mai ; ce bon Prince se souvenait d'avoir vu son Auguste Frère dans le Parc de l'Abbaye de Saint REMY entouré de 2.000 Scrofuleux venus des différentes provinces du Royaume et des Etats voisins.

Il se souvenait de la tendre compassion qui après les fatigues d'une cérémonie aussi longue, faite à jeûn, détermina LOUIS XVI à toucher les cancéreux, qu'on avait placé à part, pour les soustraire à son regard. Un si bel exemple dans un Frère tendrement chéri ne devait pas être perdu.

Dès que Monsieur le Prince, Grand Aumônier, eut pris les ordres du Roi, il s'empressa de les transmettre aux Dames de l'Hospice, mais déjà Monsieur l'Archevêque qui connaissait le vif intérêt que ces respectables filles prenaient à cette cérémonie, leur avait fait porter la bonne nouvelle.

Aussitôt on commença les préparatifs. La Chapelle fut décorée du Garde-Meuble de la Couronne, des tapis, fauteuils et pliants destinés au Roi et aux Princes de la Famille. On défendit d'admettre le lendemain dans la Maison aucun étranger. Madame la Supérieure fut chargée d'enregistrer les infirmes qui se présenteraient. Alors, les Sœurs purent se livrer à la joie, ce ne fut pourtant pas

sans un mélange de tristesse, en considérant le nombre des malades éloignés par les ordres qu'on avait reçus d'abord, et qui se trouvaient privés d'une faveur à laquelle leur piété et leur confiance semblaient leur donner tant de droits.

Le mardi 31 mai, dès le matin, tous étaient debout dans la Maison. Malgré les fatigues des jours précédents. Les Sœurs surent trouver dans le zèle des forces nouvelles.

Les malades furent visités par Monsieur NOEL, Docteur Médecin, attaché à l'Hospice, en présence de Sœur Supérieure qui toujours assistait à cette visite.

Bientôt, Monsieur DUPUYTREN, Chirurgien du Roi, vient s'adjoindre à eux. Les Docteurs DUQUENELLE et ALBERT s'y trouvèrent aussi.

Le but de cet examen est de s'assurer que ceux qui se présentent sont réellement des Scrofuleux.

Il se fait avec les précautions convenables. Les malades qui ont des plaies, mêmes invétérées, mais qui ne comportent pas le caractère des Ecrouelles, sont rigoureusement écartés.

Le Roi, parti à 10 heures de son Palais, à cheval et revêtu de l'uniforme d'Officier Général, était accompagné de Monsieur le Dauphin et des Princes de la Famille Royale et des principaux Officiers de sa Maison.

Arrivé à Saint MARCOUL, il mit le pied à terre à la porte principale. Là, il était attendu par la Communauté et Monsieur l'Aumônier de la Maison qui s'y était rendu avec ses Acolytes, portant la Croix, l'encens, les chande-

liers et l'eau bénite. Les administrateurs des Hospices et quelques membres des autorités s'y trouvaient aussi. Monsieur le Chapelain de Saint MARCOUL présente l'aspersoir à Monsieur l'Aumônier pour donner l'eau bénite à sa Majesté.

Le cortège s'achemina processionnellement vers la Chapelle. Il traversa la première cour, la Salle Sainte Agnès et le jardin au milieu des acclamations et des cris « Vive le Roi », qui retentissaient jusque dans les rues adjacentes. La foule accourue sur le passage de sa Majesté répondait par de nouvelles acclamations.

Nulle part, l'enthousiasme ne fut plus vif. Le Roi parut satisfait de l'ordre et de la propreté de la Maison. Au sortir du jardin, son passage était orné de tapis que les Dames de l'Hospice y avaient faits placer. Des ordres avaient été donnés pour une neuvaine à Saint MARCOUL.

Deux chapelains de sa Majesté l'avaient commencé par la célébration du Saint Mystère. A l'entrée de la Chapelle l'eau bénite fut de nouveau présenté au Roi.

Le Roi, s'étant rendu au prie-dieu qui lui avait été préparé, s'agenouilla et fit sa prière. Pendant ce temps, le Chanoine chanta le Psaume « Exaudiat », l'Oraison pour le Roi, l'Antienne au Saint Patron, la Strophe « O Vera dibna Lustia », après quoi, Monsieur DELAUNOIS, Aumônier de la Maison, donna la bénédiction du Saint Sacrement.

Après avoir sollicité du Ciel par l'intercession de Saint MARCOUL, la guérison des infirmes qu'il était venu tou-

cher et demander pour eux à DIEU, ses plus abondantes bénédictions, le Roi dans le plus profond recueillement et fortement pénétré de l'importance de la cérémonie dont il allait être le Ministre, retourna à Sainte AGNES et y trouva réuni plus de 130 malades de la Maison ou du dehors, faible reste de ce nombre considérable d'infirmes qui, pendant plusieurs jours, s'étaient empressés à venir chercher près de leur Roi, la guérison de leurs maux, ou au moins les douces consolations de l'espérance.

Le Roi toucha les malades et prononça la formule « DIEU te guérisse, le ROI te touche ». Il adressa à quelques-uns des paroles pleines de cette bonté qui lui est naturelle. La vue d'un enfant, dont les plaies sont placées à la tête, lui arracha cette exclamation « les souffrances doivent être cruelles ». On voyait que son cœur était profondément ému du spectacle de tant de malheureux.

Peu après le Roi quitta l'Hospice pour aller à Saint REMY implorer sur son Peuple et sur lui-même, la protection de l'apôtre des Français.

Notons que lors de cette cérémonie CHARLES X était accompagné par Messieurs ALIBERT et DUPUYTREN, respectivement Médecin et Chirurgien de sa Majesté.

Telle fut la fin de la Cérémonie qui eut lieu le 31 mai 1825.

LES GUÉRISONS DES ROIS DE FRANCE

Pouvons-nous penser que ce rite séculaire était suivi de guérisons ?

En ce qui concerne les guérisons opérées par nos Monarques, il faut bien reconnaître que la documentation, si elle est convaincante, n'en est pas moins pauvre en documents, ceux-ci ayant été en grande partie détruits lors de la Révolution. Toutefois, nous pouvons trouver des témoignages dans des écrits. Ceux-ci nous viennent de Médecins, de Théologiens et d'Historiens qui eurent en mains les preuves les plus authentiques.

Ainsi, le Docteur Jacques de Sainte-Beuve, dans l'Ouvrage intitulé « Résolutions de plusieurs cas de conscience » se déclare pleinement satisfait des guérisons opérées par nos Rois.

Lors du Sacre de CHARLES X, un septuagénaire se présenta à la Supérieure de la Communauté de l'Hospice Saint MARCOUL venant dans le seul but de remercier les Sœurs l'ayant reçu lors du Sacre de LOUIS XVI, affirmant en découvrant sa jambe et montrant les cicatrices de ses plaies fermées, avoir été touché par le Roi.

Plus éloigné de nous, JANSENIUS, Evêque d'YPRES dans sa satyre contre les Français, intitulée « MARS GALLIAS » reconnaît aux Rois de France ,le pouvoir de guérir les écrouelles. Ne l'aurait-il pas tourné en ridicule s'il l'avait regardé comme faux ?

GUIBERT de NOGENT affirme que LOUIS VI guérissait, lui aussi, les écrouelles.

En 1632, Raoul de PRESLE écrivait à CHARLES V : « Vous avez telle vertu et telle puissance qui vous est donnée de DIEU, que vous guérissez d'une très horrible maladie qui s'appelle les écrouelle, de laquelle nul autre ne peut point comme vous ».

Monsieur André du LAURENS, Médecin de Henri IV, écrit : « N'est-ce pas chose merveilleuse qu'une maladie, souvent incurable, j'entends les écrouelles, qui ont longtemps éludé les remèdes de la chirurgie et qui n'ont pas été guéries par les médicaments et les mains industrieuses les plus habiles, soient parfaitement guéries par le seul attouchement des Rois très chrétiens et par quelques paroles prononcées de leur bouche ».

François THEVENIN, Chirurgien du Roi LOUIS XIII écrit : « On a parlé des traitements naturels, il n'y a pas d'apparence de traiter des surnaturels ; que le Ciel si libéralement infus dans la personne de nos Rois, pour la guérison de cette maladie que de leur attouchement, par un miracle continué tant de siècles, ils renvoient des malades sains ».

En 1673,, DIONIS dans son Ouvrage intitulé « des opérations de chirurgie, 7ème démonstration » écrit : « Le Roi touche ceux qui ont des écrouelles. Un grand nombre assurent avoir été guéris par cet attouchement, c'est pourquoi, je conseille à tous ceux qui sont affligés de ces maux, de tenter un moyen spirituel si doux pour obtenir leur guérison avant de se mettre entre les mains des chirurgiens qui ne peuvent pas les exempter de beaucoup de douleurs ».

En date du 25 mars 1669, nous trouvons le certificat suivant :

« Je soussigné, Prêtre indigne et docteur en Médecine, certifie avoir vu il y a deux ans Michel BARTOID d'environ 40 ans, malade et fort affligé d'écrouelles, en sorte qu'à l'expiration, du poumon sortait par une plaie qui s'était faite au-dessus du sternum dont la cicatrice est demeurée, et plusieurs autres plaies, et l'avoir vu une autre fois au retour d'avoir été touché par sa Majesté très Chrétienne du pèlerinage de Saint MARCOUL, sa plaie du dessus du sternum cicatrisée ».

De même le 17 septembre 1657, un certificat était ainsi rédigé :

« Je Soussigné, Prêtre, Docteur en Théologie, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de REIMS et Curé de Saint Jacques à REIMS, certifie à tous qu'il appartiendrait que Nicolle REGNAULT, paroisienne dudit Saint Jacques, ci-devant malade des écrouelles, ayant été touchée du Roy, du temps de son Sacre, s'en est trouvée guérie, ainsi qu'il a été assuré par tesmoins irréprochables en foi de quoi j'ai signé le présent certificat ».

Lors du Sacre de LOUIS XVI, il nous a été possible de justifier deux guérisons par un certificat en date du 26 novembre 1775, signé par Monsieur BRISSET, Chirurgien à HIRSON. Nous en reproduisons ci-dessous le texte :

« Je Soussigné, Chirurgien Juré, demeurant à HIRSON, certifie avoir vu et visité la fille d'Antoine LOILET, âgée de neuf ans, native de Beuilli, soupçonnée d'être atteinte d'un vice scrofuleux, qui avait une plaie à la partie moyenne et supérieure de la poitrine précisément sur le sternum et qui est très bien cicatrisée, sans gonflement, ni inflamation.

En outre, j'ai visité ladite Marie Nicole PEUDIEUR, veuve de Jean-Pierre CHARPENTIER, demeurant aussi

au dit Beuilli, aussi attaquée d'un vice scrofuleux, qui lorsque je l'ai sollicitée, avait une plaie sous l'aisselle du bras gauche, mais qui présentement se trouve cicatrisée sans gonflement, ni engorgement.

En foi de quoi, je leur ai donné le certificat pour leur servir et valoir en temps et lieu à qui de Raison ».

Signé : BRISSET.

Ce certificat ne présenterait que fort peu d'intérêt, s'il n'était accompagné d'une lettre adressée à la Supérieure de Saint MARCOUL.

« Ma Chère Sœur, si j'ai été longtemps à vous envoyer ce certificat de la guérison de notre petite fille, c'est que je voyais encore quelques petits boutons qui paraissaient sur la peau et je craignais que le mal ne revienne. Mais cependant cela est tourné à rien. Vous verrez le certificat du Chirurgien qu'elle est parfaitement guérie. C'est un miracle qui a surpris bien des incrédules.

Cela fait un grand bonheur d'avoir été dans un siècle comme celui-ci pour réussir dans un temps de sacrer un Roi, pour être guéri d'un mal si incommode, tous les remèdes imaginaires dont les Chirurgiens se sont servis ayant été obligés d'abandonner tous leurs malades à la nature.

Cependant, ils ont souffert jusqu'au moment d'être touchés par le Roi et depuis sont guéris parfaitement ».

Cette lettre amène donc la preuve que l'enfant dont il est question a bien été touché par LOUIS XVI et que sa guérison a suivi.

Nous avons vu que CHARLES X sensible à l'opinion émise dans son entourage eut peine à se laisser persuader de toucher les écrouelles.

A la suite de cette cérémonie, les Religieuses de Saint MARCOUL firent établir quelques certificats de guérison. Elles recueillirent huit cas de guérison sur 120 ou 130 personnes touchées.

Trois de ces guérisons ne sont connues que par un témoignage assez mal assuré.

Le chiffre des guérisons semble faible et ne peut répondre à la proportion habituelle.

Les cinq cas restants, les seuls qui soient certains, furent constatés dans les 3 mois 1/2 qui suivirent la cérémonie. Ce temps écoulé, on ne paraît pas avoir poursuivi l'enquête.

Ces cinq cas furent constatés par un procès verbal en date du 8 octobre 1925.

Voici, selon Monsieur le Chanoine CERF, la copie de celui-ci :

« Nous, soussignée Françoise MENU en Religion Sœur Marie, Supérieure des Sœurs Hospitalières de l'Hôpital de Saint MARCOUL et Marie-Antoinette LECARENT, Assistante Econome, après avoir consulté celles de nos Sœurs chargées spécialement du pansement des malades guéris par suite du Toucher de sa Majesté CHARLES X, et avoir nous-mêmes visité de nouveau ces malades, de la guérison desquels nous nous étions assurées différentes fois depuis cette heureuse époque, certifions :

1° Que le nommé Jean-Baptiste CAMUS, âgé de cinq ans et demi, admis à l'Hospice le 8 avril 1823 à l'âge de trois ans, nous avait été avant son admission souvent apporté par sa mère pour recevoir les conseils et les remèdes propres à la guérison d'une humeur scrofuleuse qui s'était manifestée peu de jours après sa naissance ; que

malgré les soins qui lui ont été donnés avant et depuis son admission quatre plaies qu'il avait au bras, peu de jours avant le Toucher du Roi, semblaient faire craindre un accroissement à son mal, qu'aussitôt après elles donnèrent des espérances de guérison qui se trouvèrent bientôt confirmées.

Nous croyons devoir ajouter que voulant laisser exister un cautère au même bras établi depuis dix-huit mois, nous fûmes forcés de le discontinuer, attendu la guérison du cautère et des plaies scrofuleuses.

2° Que Marie-Clarisse FAUCHERON, âgée de douze ans, admise le 23 novembre 1824, ayant une plaie scrofuleuse à la joue depuis l'âge de cinq ans, a été parfaitement guérie dans la quinzaine qui a suivi le Toucher.

3° Que Suzanne GREVISSEAUX, âgée de onze ans, admise le 19 novembre 1824, dès l'âge de deux ans, nous fut présentées par sa mère et depuis à différentes époques pour recevoir des medicaments ; que lors de son entrée à la maison, elle avait autour du col et à la partie supérieure de la poitrine cinq plaies qui s'étaient fermées depuis peu de temps avant le Toucher du Roi mais avaient été remplacée par des humeurs scrofuleuses qui nous laissaient la crainte de les voir se rouvrir, qu'aujourd'hui il n'existe ni plaies, ni humeurs et que la guérison est parfaite.

4° Que Marie-Elisabeth COLIN, âgée de neuf ans, entrée le 14 octobre 1823, attaquée d'une humeur scrofuleuse autour du col, avait avant le Toucher du Roi, plusieurs plaies qui sont parfaitement guéries.

5° Que Marie-Anne MATHIEU, âgée de quinze ans, admise le 26 juin 1821, est parfaitement guérie de tumeurs scrofuleuses qui étaient fort considérables à l'époque du Sacre ; que l'engorgement a sensiblement diminué après

le Toucher du Roi, qu'il n'existe plus en ce moment et qu'elle est en outre parfaitement guérie d'une plaie aussi fort considérable au côté gauche du col.

Nous certifions, en outre, que l'état actuel de ces malades, guéris peu de temps après le Toucher de sa Majesté, ne nous laisse pas la crainte que le mal ait quitté la place qu'il occupait pour passer à une autre partie du corps.

En foi de quoi, nous avons différé jusqu'à ce jour la rédaction, afin de mieux constater les guérisons.

Le présent procès-verbal a été lu à notre Communauté et adopté à l'unanimité. Elle a ensuite décidé qu'il en serait fait une double expédition, dont l'une serait adressée à Monseigneur de LATIL, Archevêque de REIMS. La seconde à Monsieur le Cardinal, Grand Amônier, l'original déposé aux archives de la Maison. Et ont deux Sœurs signé avec nous au nom de la Communauté.

RHEIMS, ce huit octobre mil huit cent vingt-cinq.

Signé : Sœur Marie, Supérieure,

Sœur Rosalie, Assistante Econome,

Sœur Agathe,

Sœur Claire.

Ce procès-verbal a été contre-signé par l'Aumônier de l'Etablissement en ces termes :

« Je soussigné, Prêtre, Chanoine Honoraire de l'Eglise Métropolitaine de REIMS et Chapelain de l'Hôpital Saint MARCOUL de ladite Ville, certifie que la déclaration faite et exprimée cy-dessus par nos chères Sœurs Supérieure, Econome et autres Hospitalières de Saint MARCOUL est

conforme à la plus exacte vérité. J'ai moi-même examiné et reconnu les plaies guéries et cicatrisées des individus désignés dans leur dite déclaration ou procès-verbal, et que lesdits individus sont du nombre de ceux du dit Hôpital que j'eus l'honneur de présenter successivement à sa Majesté CHARLES X lorsqu'elle voulut bien leur accorder la grâce d'être touchés de sa main royale, le lendemain de son Sacre.

RHEIMS, ce huit octobre mil huit cent vingt-cinq.

Signé : DELAUNOIS, Chanoine Honoraire, Chapelain de Saint MARCOUL».

Le certificat suivant, donné par Monsieur NOEL, Médecin et Chirurgien de l'hospice, Praticien célèbre et homme intègre, dont personne assurément ne suspectera la véracité, doit trouver ici sa place :

« Je soussigné, docteur, chirurgien et médecin de l'hospice des scrofuleux, depuis cinquante-six ans, certifie avoir scrupuleusement examiné les plaies des nommes Jean-Baptiste CAMUS, Marie-Clarisse FAUCHERON, Suzanne GREVISSEAUX, Marie-Elisabeth COLLIN et Marie-Anne MATHIEU, avant leur entrée à l'hospice, et avoir reconnu et constaté par un certificat nécessaire pour leur admission, qu'elles étaient indubitablement toutes de nature scrofuleuse ; je certifie de plus que les plaies de ces cinq individus sont depuis deux et trois mois guéries, et qu'il n'a été employé pour leur guérison que le traitement ha-

bituellement en usage. J'atteste en outre qu'ils ont tous été touchés par sa Majesté CHARLES X, que j'ai accompagné et suivi de très près depuis le premier attouchement jusqu'au dernier.

REIMS, 8 octobre 1825.

Signé : NOEL.

Ce certificat tend bien à affirmer la nature scrofuleuse des plaies présentées par les personnes énumérées ci-dessus.

Les guérisons qui sont survenues après le Toucher Royal et qui nous sont rapportées par les différents témoins ou certificats doivent-elles être considérées comme survenues selon les lois de la nature, ou être attribuées à un pouvoir surhumain ?

Il s'agissait, nous nous permettons de le rappeler, d'affections chroniques. Ainsi, le jeune J.-B. CAMUS, touché et guéri lors du Sacre de CHARLES X était atteint d'écrouelles depuis au moins deux ans et vraisemblablement plus, car déjà avant son hospitalisation à Saint MARCOUL le 8 avril 1823, sa mère venait à l'Hospice pour recevoir les conseils et remèdes propres à la guérison d'une humeur scrofuleuse.

Par ailleurs, ces affections avaient peu tendance à la cicatrisation.

Nous savons que la plupart d'entre elles étaient des tuberculoses ganglionnaires osseuses ou cutanées.

En outre, la thérapeutique qui était alors employée ne s'adressait pas directement à la cause de l'affection et de se fait présentait bien peu d'effet.

Par contre, la guérison qui survenait après le Toucher Royal s'effectuait rapidement. A noter, que nombre d'entre elles ne se faisaient pas spontanément mais survenaient quelques jours après. Il en est ainsi pour Marie-Claire FAUCHERON, qui se trouva guérie quinze jours après le Toucher Royal.

A l'heure actuelle, nous serions plus exigeants dans nos observations de malades. Sans aucun doute, nous réclamerions différents examens de laboratoires, des investigations radiologiques, en bref toutes les techniques que la science moderne met à notre disposition, afin de pouvoir attester une guérison que la science actuelle n'expliquerait pas.

Force nous est, pour attester ces guérisons de nous baser :

— Premièrement, sur les attestations des médecins de l'époque lesquels jugeaient en conscience avec les moyens dont ils disposaient.

— Secondement, sur les déclarations des témoins, telles que les Religieuses de Saint MARCOUL. Celles-ci étaient habituées à l'évolution chronique déconcertante de ces affections.

Devant les guérisons des cinq malades cités précédemment, elles réagissent avec joies devant ces guérisons inespérées, qui surviennent rapidement à la suite du Toucher Royal et qui se maintiennent ensuite sans rechute.

CONCLUSIONS

1° — Les guérisons consécutives au Toucher Royal sont attestées par les Historiens depuis le Sacre de CLOVIS. Le premier rapporter en est GUIBERT, Abbé de NOGENT-sous-COUCY, et ce au XII^me^ siècle.

2° Des guérisons ont été observées à la suite du Toucher des Scrofuleux à l'Hospice Saint MARCOUL. Nous avons cité des attestations de témoins oculaires dignes de foi.

3° La réalité de l'affection avant le Toucher est basée sur :

Les observations des Médecins ayant examiné les malades avant que la guérison ne s'effectue.

Sur le témoignage des Sœurs chargées des soins aux Scrofuleux à l'Hospice Saint MARCOUL.

4° La guérison des malades survenue lors du Toucher ne s'est pas effectuée d'une façon subite, mais avec un processus suffisamment accéléré pour que le caractère naturel de cette guérison puisse être mis suffisamment en doute.

Ce pouvoir de guérison des Rois est-il un don exceptionnel ?

En effet, il semble que celui-ci soit lié au caractère sacré du Roi, le Sacre perpétuant le privilège obtenu par CLOVIS ou celui octroyé par par Saint MARCOUL à CHILDEBERT.

Par ailleurs, LOUIS XVIII, seul Roi de FRANCE n'ayant pas été sacré fut le seul à ne pas toucher les Scrofuleux, ce qui tendrait à confirmer la puissance du Sacre.

Ce pouvoir semble-t-il n'a été exercé en FRANCE que par les Rois Sacrés et Saint MARCOUL.

Aucun témoignage de guérison spontanée d'écrouelles survenue à la suite de touche reffectué autre que par le Roi n'a été porté à notre connaissance.

Il nous faut pourtant bien admettre que si ce fait s'était produit, maintes personnes désireuses de mettre en doute ce pouvoir royal auraient fait diligence pour le porter à la connaissance du public.

BIBLIOGRAPHIE

GUIBERT de NOGENT. — De Pignoribus Sanctorum. MIGNE. Ed. P. L. T. 156.

Dom OUDART BOURGEOIS. — Apologie pour le Pèlerinage de nos Roys à CORBENY au Tombeau de Saint-MARCOUL. Ed. 1638.

Jacques De SAINTE-BEUVE. — Résolution de plusieurs cas de conscience. 1689.

Abbé Le MASCRIER. — Tableau des Maladies de LOMMIUS. DEBURE Père. Ed. 1765.

M. HERVIN. — Cours de Pathologie et de Thérapeutique Chirurgicales. MEQUIGNON. Ed. 1785.

PRECIS Historique du SACRE de S. M. CHARLES X. De REGNIER. Ed. 1826.

Chanoine CERF. — Du Toucher des Ecrouellls par les ROIS de FRANCE.
Travaux de l'Académie Nationale de REIMS. Tome X L III, 224.

Professeur LANDOUZY. — Le Toucher des Ecrouelles.

L'Hôpital Saint MARCOUL. Le Mal du Roi. MASSON, Ed.

Docteur P. GOSSET. — L'Hôpital Saint MARCOUL. P. ANCIAUX. Ed. 1932.

H. NOEL. — Saint MARCOUL. Sa Vie. Ses Reliques. Son Miracles.

Marc BLOCH. — Les Rois Thaumaturges. Armand COLIN, Ed. 1961.

VU

et permis d'imprimer

LE RECTEUR

de l'Académie de Paris

Le Vice-Président du Conseil de l'Université de Paris

L. BINET

Vu : Le Doyen
L. BINET

Vu : Le Président
M. BARIETY

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Introduction	**1**
L'Histoire du Toucher des Ecrouelles	**2**
Les Ecrouelles	**5**
Les Guérisons de Saint Marcoul	**7**
Le Toucher au Sacre de Charles X	**9**
Les Guérisons des Rois de France	**18**
Conclusions	**28**
Bibliographie	**30**